

DEPARTEMENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

AIN

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE CHANAY

Séance du 02 avril 2024

Conseillers

En exercice : 13

Ayant pris part à la

Délibération : 12

Convocation : 25/03/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le deux avril, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Elisabeth JEAMBENOIT, Maire.

Présents : Bornard J. - Chapuis R. - Chivot D. - Jeambenoit E. - Jouhaud L. - Le Carff C. - Noel F. - Pin E. - Rigutto E. - Roux C.

Absents représentés : Picot S. représenté par Chapuis R.
Rebucini C. représenté par Jouhaud L.
Tournillac C. représentée par Le Carff C.

Secrétaire de Séance : Noel Fleury

Délibération : 2024-013

Objet : Vote du Compte Administratif - 2023.

Le Compte Administratif est présenté à l'ensemble du Conseil Municipal ; il laisse apparaître pour l'exercice 2023 :

* Un excédent de fonctionnement :	150 184,74 €
* Un excédent d'investissement :	42 192,86 €.

Compte tenu des résultats antérieurs reportés, le résultat de clôture de l'exercice 2023 se synthétise de la manière suivante :

* Un excédent de fonctionnement :	335 496,66 €,
* Un excédent d'investissement :	420 732,00 €.

Madame le Maire ne participant pas au vote du compte administratif, elle quitte la salle et la présidence est donnée à Mr Roux, Premier Adjoint, pour le vote.

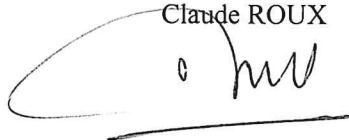
Après avoir entendu l'exposé du Président de séance, l'Assemblée :

- **APPROUVE** le compte administratif 2023 comme présenté.

ADOPTÉ :
à l'unanimité des membres
présents et représentés

Ainsi fait et délibéré
Les jours mois et ans que dessus,

Président de séance,
Claude ROUX



Le secrétaire de séance,
Fleury NOEL



➤ Délibération publiée sur le site internet de la commune le 4 avril 2024.